

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE
20 avenue des Rives du Lac
70000 Vaivre-Et-Montoille
Tél. 03.84.77.00.00 – Fax. 03.84.77.00.01
E-mail : contact@sied70.fr

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1^{ère} partie : appel à candidatures

PROCEDURE NEGOCIEE AVEC MISE EN CONCURRENCE

OBJET : investissements sur le réseau syndical d'électricité, investissements sur des installations d'éclairage et investissements de génie civil de communications électroniques.

Abréviations :

RC : Règlement de la consultation
CAE : Cadre d'acte d'engagement
CCAG : Cahier des clauses administratives générales
CCTG : Cahier des clauses techniques générales
CCAP : Cahier des clauses administratives particulières
CCTP : Cahier des clauses techniques particulières
BPU : Bordereau des prix unitaires



SOMMAIRE

CHAPITRE 1 - OBJET ET TYPE DE LA PROCÉDURE	3
1.1 - Procédure.....	3
1.2 - Nature des travaux.....	3
1.3 - Nomenclature	3
1.4 - Type des marchés	3
1.5 - Date d'application.....	4
1.6 - Allotissement.....	4
CHAPITRE 2 - CONDITIONS DE LA PROCÉDURE.....	7
CHAPITRE 3 - PRESENTATION DES CANDIDATURES.....	7
CHAPITRE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATS	8
CHAPITRE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES CANDIDATURES.....	9
5.1 - Date limite de réception des candidatures.....	9
5.2 - Envoi traditionnel des dossiers de candidatures	9
5.3 - Dématérialisation de la procédure	9
CHAPITRE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	10

CHAPITRE 1 - OBJET ET TYPE DE LA PROCÉDURE

Le SIED 70 est une entité adjudicatrice par la combinaison des articles 135 et 176 du Code des marchés publics (CMP).

1.1 - Procédure

La présente consultation est une procédure négociée avec mise en concurrence préalable (article 144-1° du CMP).

1.2 - Nature des travaux

Les marchés issus de la présente consultation concernent la plupart des travaux dont le SIED 70 est maître d'ouvrage dans les domaines suivants :

- investissements (renforcement, extension, sécurisation, aménagement esthétique) sur le réseau de distribution publique d'électricité qu'il a concédé à ERDF ou à la SCICAE de Ray-Cendrecourt;
- investissements sur des installations communales d'éclairage (hors la fourniture des candélabres et luminaires que les communes, maîtres d'ouvrage des travaux commandent directement auprès des fabricants);
- investissements sur du génie civil de communications électroniques.

Au cours des années 2006 et 2007, la répartition financière¹ des travaux réalisés entre ces 3 catégories a été respectivement de 82%, 9% et 9%

Les entreprises attributaires des marchés devront également réaliser des dossiers administratifs et des études d'exécution.

1.3 - Nomenclature

La classification CPV (vocabulaire commun des marchés) est la suivante :

- objet principal : CPV 45231400-9 et CPV 45232300-5;
- objets complémentaires : CPV 31527100-7 et CPV 45222000-9.

1.4 - Type des marchés

Les marchés issus de la procédure négociée avec mise en concurrence préalable seront des marchés à bons de commande (article 169 du CMP), sans minimum ni maximum.

Ils seront conclus pour une durée de 1 an à partir du 1^{er} janvier 2009, reconductible, de la volonté expresse de l'entité adjudicatrice, de 2 périodes d'un an. Cette reconduction sera automatique, sauf avis de l'entité adjudicatrice transmis aux titulaires avant le 1^{er} août 2009 pour la 1^{ère} reconduction et le 1^{er} août 2010 pour la seconde reconduction.

Le 1^{er} ordre d'exécution d'une opération d'un chantier² d'études ou de travaux pourra donc être donné entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre de la dernière année d'application de ces marchés et les autres bons de commande du chantier adressés avant le 1^{er} avril de l'année suivante.

¹ Chiffres communiqués à titre indicatif et sans engagement du SIED 70.

² Un chantier peut comprendre plusieurs bons de commande qui ont une partie commune notamment, par exemple, des tranchées.

1.5 - Date d'application

A titre indicatif, on peut prévoir que les bons de commande relatifs à ces marchés seront transmis dès le mois de janvier 2009.

1.6 - Allotissement

La présente procédure correspond à un ensemble de travaux à réaliser sur la base des prix d'un BPU, au fur et à mesure des besoins et des possibilités de financement.

En application de l'article 10 du code des marchés publics, les travaux sont répartis en 7 lots, sans montants minimums et maximums, selon ce qui suit. Les limites géographiques de chacun des 7 lots sont représentées sur la carte ci-après (limites non contractuelles). Les communes du département (plus particulièrement les bourgs des communes) composent ainsi les 7 lots, les communes soulignées étant celles qui adhéraient au SIED 70 au 1^{er} juillet 2008 et les communes en italiques correspondant aux communes dont le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité est la SCICAE de Ray-Cendrecourt.

Lot 1 :

AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT, AINVELLE, ALAINCOURT, AMAGE, AMBIEVILLERS, AMONT-ET-EFFRENEY, ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL, ANJEUX, BASSE-VAIVRE (LA), BASSIGNEY, BELFAHY, BELMONT, BELONCHAMP, BETONCOURT-SAINT-PANCRAS, BEULOTTE-SAINT-LAURENT, BOULIGNEY, BOURGUIGNON-LES-CONFLANS, BOUSSERAUCOURT, BRIAUCOURT, BRUYERE(LA), CONFLANS-SUR-LANTERNE, CORBENAY, CORRAVILLERS, CORRE, CUVE, DAMPIERRE-LES-CONFLANS, DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS, DEMANGEVELLE, ECROMAGNY, ESMOULIERES, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FESSEY (LES), FLEUREY-LES-SAINT-LOUP, FONTAINE-LES-LUXEUIL, FONTENOIS-LA-VILLE, FOUGEROLLES, FRANCALMONT, FRESSE, GIREFONTAINE, HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT, HAUTEVELLE, HURECOURT, JASNEY, JONVELLE, LANTERNE-ET-LES-ARMONTS (LA), LONGINE (LA), MAGNONCOURT, MAILLERONCOURT-SAINT-PANCRAS, MELINCOURT, MELISEY, MIELLIN, MONTAGNE (LA), *MONTCOURT*, MONTDORE, MONTESSAUX, PASSAVANT-LA-ROCHERE, PISSEURE (LA), PLAINEMONT, PONT-DU-BOIS, PROISELIERE-ET-LANGLE (LA), RADDON-ET-CHAPENDU, ROSIERE (LA), SAINT-BARTHELEMY, SAINT-BRESSON, SAINTE-MARIE-EN-CHANOIS, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SELLES, SERVANCE, TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE, VAIVRE (LA), VAUVILLERS, VOIVRE (LA), *VOUGECOURT*.

Lot 2 :

AILLEVANS, ATHESANS-ETROITEFONTAINE, AUTREY-LE-VAY, BELVERNE, BEVEUGE, BREVILLIERS, CHAGEY, CHALONVILLARS, CHAMPAGNEY, CHAMPEY, CHAVANNE, CHENEBIER, CLAIREGOUTTE, COISEVAUX, COURCHATON, COURMONT, COUTHENANS, CREVANS-ET-LA-CHAPELLE-LES-GRANGES, ECHAVANNE, ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS, ERREVET, ESPRELS, ETOBON, FALLON, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FREDERIC-FONTAINE, GEORFANS, GOUHENANS, GRAMMONT, GRANGES-LA-VILLE, GRANGES-LE-BOURG, HERICOURT, LONGEVILLE, LUZE, MAGNY (LES), MANDREVILLARS, MARAST, MELECEY, MIGNAVILLERS, MOIMAY, OPPENANS, ORICOURT, PLANCHER-BAS, PLANCHER-LES-MINES, PONT-SUR-LOGNON, RONCHAMP, SAINT-FERJEUX, SAINT-SULPICE, SAULNOT, SECENANS, SENARGENT-MIGNAFANS, TAVEY, TREMOINS, VELLECHEVREUX-ET-COURBENANS, VERGENNE (LA), VERLANS, VILLAFANS, VILLARGENT, VILLERSEXEL, VILLERS-LA-VILLE, VILLERS-SUR-SAULNOT, VYANS-LE-VAL.

Lot 3 :

ABELCOURT, ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE, AILLONCOURT, AMBLANS-ET-VELOTTE, ANDORNAY, ARPENANS, AYNANS (LES), BAUDONCOURT, BETONCOURT-LES-BROTTE, BOUHANS-LES-LURE, BREUCHES, BREUCHOTTE, BROTTTE-LES-LUXEUIL, CHAPELLE-LES-LUXEUIL (LA), CHATENEY, CHATENOIS, CITERS, CORBIERE (LA), COTE (LA), CREUSE (LA), CREVENY, DAMBENOIT-LES-COLOMBE, EHUNS, ESBOZ-BREST, FAYMONT, FRANCHEVELLE, FROIDECONCHE, FROIDETERRE, FROTEY-LES-LURE, GENEVREUILLE, GENEVREY, LANTENOT, LINEXERT, LOMONT, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS, LYOFFANS, MAGNIVRAY, MAGNY-DANIGON, MAGNY-JOBERT, MAGNY-VERNOIS, MAILLERONCOURT-CHARETTE, MALBOUHANS, MEURCOURT, MOFFANS-ET-VACHERESSE, MOLLANS, NEUVELLE-LES-LURE (LA), ORMOICHE, PALANTE, POMOY, QUERS, RIGNOVELLE, ROYE, SAINTE-MARIE-EN-CHAUX, SAINT-GERMAIN, SAINT-SAUVEUR, SAINT-VALBERT, SAULX, SERVIGNEY, VAL-DE-GOUHENANS (LE), VELLEMINFROY, VELORCEY, VILLEDIEU-EN-FONTENETTE (LA), VILLERS-LES-LUXEUIL, VISONCOURT, VOUHENANS, VY-LES-LURE.

Lot 4 :

ABONCOURT-GESINCOURT, AISEY-ET-RICHECOURT, AMANCE, AMONCOURT, ARBECEY, AUGICOURT, AUXON, BARGES, BAULAY, BETAUCOURT, BETONCOURT-SUR-MANCE, BLONDEFONTAINE, BOUGEY, BOUGNON, BOURBEVELLE, BOURGUIGNON-LES-MOREY, BREUREY-LES-FAVERNEY, BUFFIGNECOURT, CEMBOING, CENDRECOURT, CHARGEY-LES-PORT, CHARMES-SAINT-VALBERT, CHAUVIREY-LE-CHATEL, CHAUVIREY-LE-VIEIL, CHAUX-LES-PORT, CINTREY, COMBEAUFONTAINE, CONFLANDEY, CONFRACOURT, CONTREGLISE, CORNOT, CUBRY-LES-FAVERNEY, EQUEVILLEY, FAVERNEY, FLAGY, FLEUREY-LES-FAVERNEY, FOUCHECOURT, GEVIGNEY-ET-MERCEY, GOURGEON, GRATTERY, JUSSEY, LAMBREY, LAVIGNEY, MAGNY-LES-JUSSEY, MALVILLERS, MELIN, MENOUX, MERSUAY, MOLAY, MONTIGNY-LES-CHERLIEU, MONTUREUX-LES-BAULAY, NEUREY-EN-VAUX, OIGNEY, ORMOY, OUGE, POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE, PORT-SUR-SAONE, PREIGNEY, PROVENCHERE, PURGEROT, QUARTE (LA), RAINCOURT, RANZEVILLE, ROCHELLE (LA), ROCHE-MOREY (LA), ROSIERES-SUR-MANCE, SAINT-MARCEL, SAINT-REMY, SAPONCOURT, SCYE, SEMMADON, SENONCOURT, TARTECOURT, VAL-SAINT-ELOI (LE), VAROGNE, VELLEFRIE, VENISEY, VERNOIS-SUR-MANCE, VILLARS-LE-PAUTEL, VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE, VILLERS-SUR-PORT, VILORY, VITREY-SUR-MANCE.

Lot 5 :

ACHEY, ANCIER, ANGIREY, APREMONT, ARC-LES-GRAY, ARGILLIERES, ARSANS, ATTRICOURT, AUTET, AUTREY-LES-GRAY, AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE, BARD-LES-PESMES, BATIES (LES), BATTRANS, BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QUITTEUR, BOUHANS-ET-FEURG, BOURGUIGNON-LES-LA-CHARITE, BRESILLEY, BROTTTE-LES-RAY, BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY, BROYE-LES-LOUP-ET-VERFONTAINE, CHAMPLITTE, CHAMPTONNAY, CHAMPVANS, CHANCEY, CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN (LA), CHARGEY-LES-GRAY, CHAUMERCENNE, CHEVIGNEY, COURTESOULT-ET-GATEY, CRESANCEY, DAMPIERRE-SUR-SALON, DELAIN, DENEVRE, ECUELLE, ESMOULINS, ESSERTENNE-ET-CECEY, ETRELLES-ET-LA-MONTBLEUSE, FAHY-LES-AUTREY, FEDRY, FERRIERES-LES-RAY, FLEUREY-LES-LAVONCOURT, FOUVENT-SAINT-ANDOCHE, FRAMONT, FRANCOURT, FRESNE-SAINT-MAMES, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, GERMIGNEY, GRANDECOURT, GRANDE-RESIE (LA), GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GRAY, GRAY-LA-VILLE, GREUCOURT, IGNY, LARRET, LAVONCOURT, LIEFFRANS, LIEUCOURT, LOEUILLY, MALANS, MANTOCHE, MEMBREY, MERCEY-SUR-SAONE, MONTAGNEY, MONTOT, MONT-SAINT-LEGER, MONTUREUX-ET-PRANTIGNY, MOTEY-BESUCHE, MOTEY-SUR-SAONE, NANTILLY, NEUVELLE-LES-LA-CHARITE, NOIRON, ONAY, OYRIERES, PERCEY-LE-GRAND, PESMES, PIERRECOURT, PONT-DE-PLANCHES (LE), POYANS, RAY-SUR-SAONE, RECOLOGNE, RENAUCOURT, RESIE-SAINT-MARTIN (LA), RIGNY, ROCHE-ET-RAUCOURT, SAINT-BROING, SAINTE-REINE, SAINT-GAND, SAINT-LOUP-NANTOUARD, SAUVIGNY-LES-GRAY, SAUVIGNY-LES-PESMES, SAVOYEUX, SEVEUX, SOING-CUBRY-CHARENTENAY, THEULEY, TINCEY-ET-PONTREBEAU, TREMBLOIS (LE), VADANS, VAITE, VALAY, VANNE, VARS, VAUCONCOURT-NERVEZAIN, VAUX-LE-MONCELOT, VELESME-ECHEVANNE, VELET, VELLEMOZ, VELLETON-QUEUTREY-ET-VAUDEY, VENERE, VEREUX, VERNOTTE (LA), VEZET, VILLERS-VAUDEY, VOLON.

Lot 6 :

AULX-LES-CROMARY, AUTHOISON, AUTOREILLE, AVRIGNEY-VIREY, BARRE (LA), BAY, BEAUMOTTE-AUBERTANS, BEAUMOTTE-LES-PIN, BESNANS, BONBOILLON, BONNEVENT-ET-VELLOREILLE, BOUHANS-LES-MONTBOZON, BOULOT, BOULT, BRUSSEY, BUCEY-LES-GY, BUSSIERES, BUTHIERS, CENANS, CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX, CHAMBORNAY-LES-PIN, CHARENNE, CHASSEY-LES-MONTBOZON, CHAUX-LA-LOTIERE, CHENEVREY-ET-MOROGNE, CHOYE, CIREY, CITEY, COGNIERES, CORDONNET, COURCUIRE, CROMARY, CUGNEY, CULT, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, ETUZ, FILAIN, FONDREMAND, FONTENOIS-LES-MONTBOZON, FRASNE-LE-CHATEAU, GEZIER-ET-FONTENELAY, GY, HUGIER, HYET, LARIANS-ET-MUNANS, LOULANS-VERCHAMP, MAIZIERES, MALACHERE (LA), MARNAY, MAUSSANS, MONTARLOT-LES-RIOZ, MONTBOILLON, MONTBOZON, NEUVELLE-LES-CROMARY, OISELAY-ET-GRACHAUX, ORMENANS, PENNESIERES, PERROUSE, PIN, QUENOCHÉ, RECOLOGNE-LES-RIOZ, RIOZ, ROCHE-SUR-LINOTTE-ET-SORANS-LES-CORDIERS, RUHANS, SORANS-LES-BREUREY, SORNAY, THIEFFRANS, THIENANS, TRAITIEFONTAINE, TRESILLEY, TROMAREY, VANDELANS, VANTOUX-ET-LONGEVILLE, VELLECLAIRE, VELLEFREY-ET-VELLEFRANGE, VELLOREILLE-LES-CHOYE, VILLEFRANCON, VILLERS-BOUTON, VILLERS-CHEMIN-ET-MONT-LES-ETRELLES, VILLERS-PATER, VORAY-SUR-LOGNON, VREGILLE, VY-LES-FILAIN.

Lot 7 :

ANDELARRE, ANDELARROT, AROZ, AUTREY-LES-CERRE, BAINES, BOREY, BOURSIERES, BUCEY-LES-TRAVES, CALMOUTIER, CERRE-LES-NOROY, CHANTES, CHARIEZ, CHARMOILLE, CHASSEY-LES-SCEY, CHEMILLY, CLANS, COLOMBE-LES-VESOUL, COLOMBIER, COLOMBOTTE, COMBERJON, COULEVON, DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, DEMIE (LA), ECHENOZ-LA-MELINE,

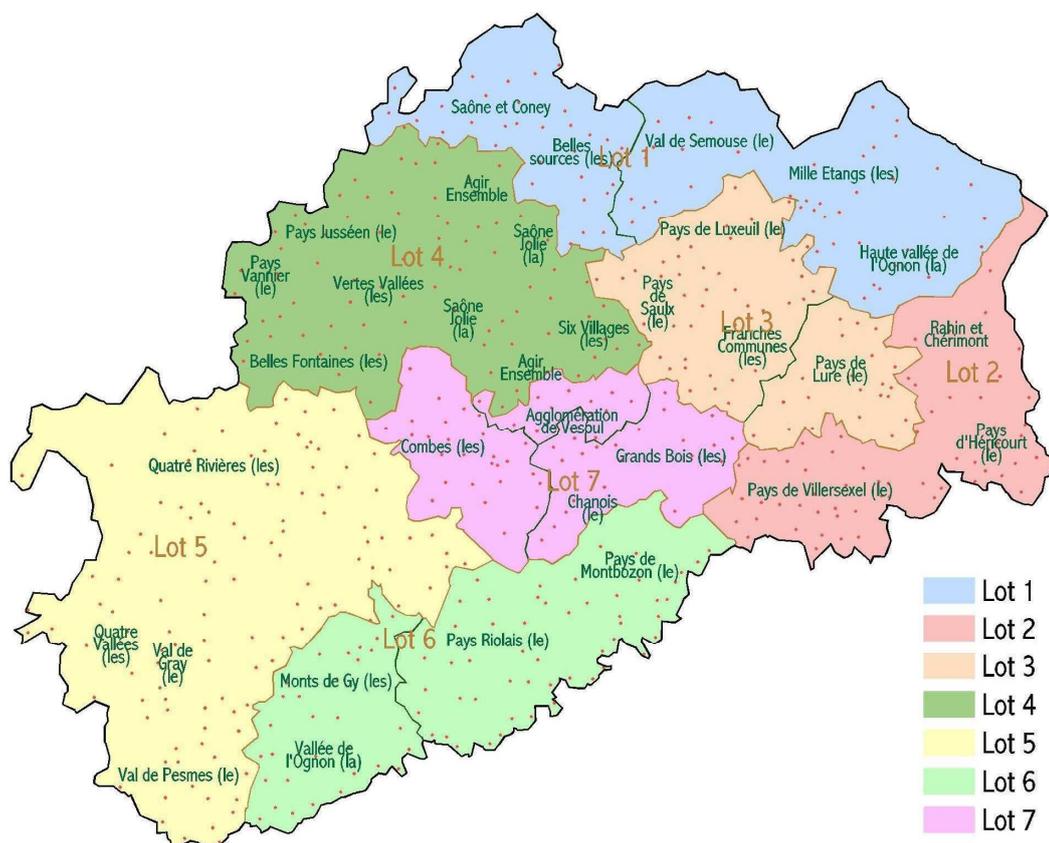
ECHENOZ-LE-SEC, FERRIERES-LES-SCEY, FROTEY-LES-VESOUL, LIEVANS, MAGNORAY (LE), MAILLEY-ET-CHAZELOT, MONTCEY, MONTIGNY-LES-VESOUL, MONTJUSTIN-ET-VELOTTÉ, MONT-LE-VERNOIS, NAVENNE, NEUREY-LES-LA-DEMIE, NEUVELLE-LES-SCEY (LA), NOIDANS-LE-FERROUX, NOIDANS-LES-VESOUL, NOROY-LE-BOURG, OVANCHES, PONTCEY, PUSEY, PUSY-ET-EPENOUX, QUINCEY, RAZE, ROSEY, RUPT-SUR-SAONE, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN, TRAVES, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VALLEROIS-LE-BOIS, VALLEROIS-LORIOZ, VAUCHOUX, VELLEFAUX, VELLEQUINDRY-ET-LEVRECEY, VELLE-LE-CHATEL, VESOUL, VILLEPAROIS, VILLERS-LE-SEC, VY-LE-FERROUX, VY-LES-RUPT.

Cette liste est remise à titre indicatif, notamment car certains territoires de communes peuvent être desservis par un distributeur différent de celui alimentant le bourg comme le montre le tableau non exhaustif ci-après :

Commune	Distributeur du bourg	Secteur de la commune et autre distributeur
AUTHOISON	SCICAE	Poste Jonchère exploité par EDF
CHAMPLITTE	EDF	Poste Frettes exploité par SCICAE
CHARIEZ	SCICAE	Postes Aux-Ecarts-De-Chariez et Combette-Chariez exploités par EDF
CHASSEY-LES-SCEY	SCICAE	Postes Dayton et Sacer exploités par EDF
CONTREGLISE	SCICAE	Poste Mouhy exploité par EDF
DAMPIERRE-SURLINOTTE	EDF	Hameau de Presles-Trevey exploité par SCICAE
ESPRELS	EDF	Hameau Les Patey exploité par SCICAE
FONDREMAND	SCICAE	Hameau Les Roselières exploité par EDF
NEUREY-LES-LA-DEMIE	SCICAE	Poste Les Angelots exploité par EDF
ORMOY	SCICAE	Porcherie du GAEC Raison desservie depuis poste EDF exploité par EDF
PORT-SUR-SAONE	EDF	Poste H61 « Ferme des Arpents » exploité par SCICAE
QUENOUCHE	SCICAE	Poste Moulin-Jean-Bart exploité par EDF
RIOZ	EDF	Hameau Les Fontenis exploité par SCICAE

A titre indicatif et sans engagement de la part du SIED 70, on trouvera ci-dessous un tableau précisant les montants hors TVA des travaux terminés sur chacun de ces lots au cours des années 2006 et 2007 :

Désignation des lots	Montants HT arrondis des travaux terminés durant la période du 01/01/06 au 31/12/07
1	1 240 000 €
2	1 030 000 €
3	1 630 000 €
4	1 000 000 €
5	1 380 000 €
6	1 420 000 €
7	1 290 000 €



CHAPITRE 2 - CONDITIONS DE LA PROCÉDURE

La procédure se déroule en 2 phases. Tout d'abord, les entreprises font acte de candidature et après que l'entité adjudicatrice aura étudié ces candidatures et que ces dernières auront été jugées acceptables selon les critères définis ci-après, l'entité adjudicatrice invitera les entreprises retenues à participer à la suite de la procédure de passation des marchés.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement sous forme de fichier informatique aux entrepreneurs dont la candidature aura été retenue.

CHAPITRE 3 - PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les candidats ont à produire un dossier dans les conditions des articles 44 et 45 du code des marchés publics, dont le contenu sera le suivant :

A - Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants (modèle DC 4 annexé au présent règlement).

B - Déclaration du candidat (modèle DC 5 annexé au présent règlement). Les candidats préciseront si l'agence susceptible de travailler pour le SIED 70 bénéficie de certification(s) ou plan qualité ou équivalent dans le domaine des travaux faisant l'objet de la procédure.

Les rubriques D, F et H de la déclaration doivent se limiter à la seule agence qui sera chargée de la réalisation des travaux qui seront issus de la présente procédure.

C - Un dossier justificatif des moyens dont dispose l'entrepreneur (agence qui sera chargée de la réalisation des travaux qui seront issus de la présente procédure) pour l'exécution des travaux, comprenant :

Pièce n°1 :

L'indication des activités principales de l'entrepreneur ainsi que des moyens en matériel susceptibles d'être affectés aux travaux du SIED 70 pour les études d'exécution d'une part et les travaux d'autre part : note d'une page au maximum qui doit mettre en exergue la valeur technique de l'entreprise.

Pièce n°2 (complétant ou remplaçant la rubrique F-1 de la déclaration DC5) :

Les listes nominatives des personnels d'encadrement et d'exécution que l'entrepreneur affectera principalement aux études et aux travaux du SIED 70, avec la précision de ceux qui sont habilités à travailler sous tension sur les réseaux de distribution d'électricité pour l'aérien et la liste analogue pour le souterrain (l'entrepreneur joindra les copies des certificats de stages des ouvriers qui ont reçu une habilitation au terme d'une formation).

Pièce n°3 :

Sauf pour les entreprises ayant déjà travaillé pour le SIED 70 en 2008, une liste de 20 récentes références de leur entreprise, en matière d'électrification et d'éclairage, appuyées par des certificats de capacité établis par des maîtres d'ouvrage ou leurs maîtres d'œuvre.

D – Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du (des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet.

CHAPITRE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATS

Le pouvoir adjudicateur procédera à une sélection des candidats en appliquant aux candidatures des critères de sélection non discriminatoires, liés à l'objet du marché et relatifs aux **capacités professionnelles, techniques et financières** de chacun des candidats en respect de l'article 52 du CMP.

Chaque critère sera noté de 0 à 3, avec la pondération ci-dessous.

La note 0 obtenue à l'un des critères étant la plus basse. La note 3 correspondant à la notation la meilleure.

30% **Capacités professionnelles** : déterminées à partir de tout document (notamment du dossier décrit ci-dessus au DC du chapitre 3) permettant d'évaluer les capacités professionnelles du candidat (Certificats de qualité, certificats de capacité ou de qualification professionnelles établis par des organismes indépendants – voir DC5), ainsi que tout document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

40% **Capacités techniques** : déterminées à partir de références générales de l'entreprise et de références particulières sur des opérations équivalentes ou réalisées pour le compte du SIED 70 en ce qui concerne les entreprises ayant travaillé pour le SIED 70 en 2008.

30% **Capacités financières** : déterminées à partir des renseignements relatifs à la situation financière du candidat, exposés au chapitre D. du DC5 et/ou de tout document annexe jugé utile par le candidat lui-même.

Toute note nulle à l'un des critères élimine le candidat. Pour être retenu, le candidat devra avoir obtenu une note globale, après pondération, au moins égale à 1,5.

CHAPITRE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES CANDIDATURES

5.1 - Date limite de réception des candidatures

3 septembre 2008 – 11 h 30

5.2 - Envoi traditionnel des dossiers de candidatures

Les offres de candidatures sont transmises sous pli cacheté à l'adresse ci-après :

*Monsieur le Président du syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône
20 avenue des Rives du Lac
70000 Vaivre-Et-Montoille*

Ce pli comprend une enveloppe intérieure également cachetée qui comporte les nom et adresse du candidat et la mention suivante :

*SIED 70
Marchés de travaux le réseau d'électricité
1^{ère} partie de la consultation : appel à candidatures*

Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis

Ces demandes de candidatures doivent être envoyées, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant la date indiquée ci-dessus à l'article 5.1, ou être remises contre récépissé au secrétariat du SIED 70 avant ces mêmes date et heure.

Les demandes qui seront remises, ou dont l'avis de réception sera délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, celles remises sous enveloppe non cachetée, ainsi que celles qui ne porteront pas la mention "ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis" ne seront pas retenues.

5.3 - Dématérialisation de la procédure

Dans le cadre des procédures de consultation relatives à la passation des marchés publics, les dossiers de consultation d'entreprises (DCE) constitués du règlement de la consultation, du cahier des charges, des documents et des renseignements complémentaires doivent pouvoir être mis à disposition des entreprises par voie électronique.

Le CMP, confirme, dans son article 56, l'obligation pour les personnes publiques d'être en capacité, à compter du 1^{er} janvier 2005, d'accepter les réponses des fournisseurs par voie électronique.

En application de cette disposition, les offres de candidatures et les dossiers peuvent être transmis par voie dématérialisée sur le site www.e-marchespublics.com.

CHAPITRE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats doivent faire parvenir au moins quinze jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

Monsieur le directeur du SIED 70
20, avenue des Rives du Lac
70000 Vaivre-Et-Montoille

ou direction@sied70.fr

Adopté par le Bureau syndical le 28 juillet 2008

Le Président,

Jacques ABRY

Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants

En cas de candidature groupée, remplir une seule lettre de candidature pour le groupement. Elle peut être transmise par voie électronique. Tous les documents du dossier de candidature sont rédigés en français.

A - Identification de l'acheteur

DC4

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SONE : SIED 70
20, avenue des Rives du Lac – 70000 Vaivre-Et-Montoille
téléphone : 03 84 77 00 00 ; télécopie : 03 84 77 00 01 ; adresse électronique : direction@sied70.fr

B - Objet du marché/de l'accord cadre

DC4

- Investissements (renforcement, extension, sécurisation, aménagement esthétique) sur le réseau de distribution publique d'électricité que le SIED 70 a concédé à ERDF ou à la SCICAE de Ray-Cendrecourt.
- Investissements sur des installations communales d'éclairage (hors la fourniture des candélabres et luminaires que les communes, maîtres d'ouvrage des travaux commandent directement auprès des fabricants).
- Investissements sur du génie civil de communications électroniques.

C - Identification du candidat

DC4

Le candidat déclare faire acte de candidature à la procédure de marché public engagée par l'acheteur désigné à la rubrique A ci-dessus.

Le candidat se présente seul

Indiquer nom ou dénomination, adresse du siège du candidat ou du siège social, téléphone, télécopie, courriel

Indiquer nom ou dénomination et adresse du service qui exécutera la prestation, téléphone, télécopie, courriel

OU

Le candidat se présente en groupement d'entreprises :

Indiquer nom ou dénomination, adresse du mandataire, téléphone, télécopie, courriel

Indiquer nom ou dénomination et adresse du service qui exécutera la prestation, téléphone, télécopie, courriel

conjoint OU solidaire

L'ensemble des membres du groupement signe la lettre de candidature et l'offre du groupement

(Tous les candidats signeront la présente lettre de candidature en remplissant le tableau de la rubrique F. En cas de groupement conjoint, ils précisent dans le tableau le lot ou les lots dont chacun des membres du groupement a la charge)

OU

Les membres du groupement habilite par la présente le mandataire à les représenter. Le mandataire signe :

La candidature et l'offre L'offre seule

(Le mandataire peut être habilité à signer l'offre seule, ou la candidature et l'offre. Tous les candidats signeront la présente lettre de candidature en remplissant le tableau de la rubrique F, qui vaudra habilitation pour le mandataire à signer l'offre. Le mandataire signera la rubrique E. En cas de groupement conjoint, le lot ou les lots dont chacun des membres du groupement a la charge est précisé dans le tableau F)

OU

Le mandataire a été habilité par les membres de groupements à les représenter. Le mandataire signe :

La candidature et l'offre L'offre seule

(Le mandataire peut être habilité à signer l'offre seule, ou la candidature et l'offre. Le document d'habilitation signé par tous les membres du groupement est transmis avec le DC4. Si le mandataire est habilité à signer l'offre seule, tous les candidats signeront la présente lettre de candidature en remplissant le tableau de la rubrique F. Le mandataire signera la rubrique E. En cas de groupement conjoint, le lot ou les lots dont chacun des membres du groupement a la charge est précisé dans le tableau F)

D - Objet de la candidature

DC4

La candidature est présentée :

pour tous les lots de la procédure de passation de marché

pour le lot ou les lots n° _____ de la procédure de passation de marchés *(Indiquer les numéros des lots tels qu'ils figurent dans le règlement de la consultations)*

E - Date et signature du candidat unique ou du mandataire du groupement habilité à signer, au nom du groupement précédée des nom et qualité du signataire.

DC4

Déclaration du candidat

En cas de candidatures groupées, remplir une déclaration de candidature par membre du groupement. Tous les documents constituant ou accompagnant le dossier de candidature sont rédigés en français.

A - Identification de l'acheteur**DC5**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SONE : SIED 70
20, avenue des Rives du Lac – 70000 Vaivre-Et-Montoille
téléphone : 03 84 77 00 00 ; télécopie : 03 84 77 00 01 ; adresse électronique : direction@sied70.fr

B - Objet du marché/de l'accord cadre**DC5**

- Investissements (renforcement, extension, aménagement esthétique) sur le réseau de distribution publique d'électricité que le SIED 701 a concédé à ERDF ou à la SCICAE de Ray-Cendrecourt.
- Investissements sur des installations communales d'éclairage (hors la fourniture des candélabres et luminaires que les communes, maîtres d'ouvrage des travaux commandent directement auprès des fabricants).
- Investissements sur du génie civil de communications électroniques.

C - Identification du candidat (le cas échéant en tant que membre du groupement)**DC5****C1 – Cas général**

- Nom ou dénomination et adresse du siège du candidat ou du siège social, téléphone, télécopie, courriel

- Nom ou dénomination de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation et adresse, téléphone, télécopie, courriel

- Forme juridique du candidat (entreprise individuelle, SA, SARL, association, personne publique, ..etc...) :

- Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la société :

C2 – Cas particuliers

Le candidat, dans une des situations ci-dessous énumérées, coche la case le concernant.

Dans le cas où, le candidat non établi en France est un organisme européen à statut équivalent, il produit tous les éléments de preuve relatif à son statut et notamment les références de droit qui le régissent. Il donne une traduction des textes de référence.

- | | |
|---|--|
| 1. <input type="checkbox"/> Société coopérative ouvrière de production (SCOP) | Indiquer ci-contre les références du Journal officiel de publication de la liste où figure la SCOP candidate, ou produire l'attestation du ministre du travail |
| 2. <input type="checkbox"/> Artisan | Produire l'attestation de la chambre des métiers reconnaissant la qualité d'artisan du candidat ou la liste établie par le ministère chargé de l'artisanat où figure le candidat |
| 3. <input type="checkbox"/> Société coopérative d'artisans | Indiquer ci-contre les références du Journal officiel de publication de la liste où figure le candidat |
| 4. <input type="checkbox"/> Société coopérative d'artistes | Indiquer ci-contre les références du Journal officiel de publication de la liste où figure le candidat |
| 5. <input type="checkbox"/> Groupement de producteurs agricoles | Indiquer ci-contre les références du Journal officiel de publication de l'arrêté du ministère chargé de l'agriculture reconnaissant la qualité de groupement de producteurs ou produire la liste des groupements reconnus avec leurs statuts et le texte des règles applicables, régulièrement édictée par eux, et où figure le candidat |
| 6. <input type="checkbox"/> Entreprise adaptée
(article L. 323-31 et s. du code du travail) | Indiquer ci-contre les références du recueil des actes administratifs de publication de l'arrêté préfectoral portant agrément de l'établissement |
| 7. <input type="checkbox"/> Etablissement et service d'aide par le travail (article L. 344-2 et s. du code de l'action sociale et des familles) | Indiquer ci-contre les références du recueil des actes administratifs de publication de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création |

Références :

Avertissement Les rubriques D-1, E, F, H, sont à remplir en fonction des indications données par l'acheteur public dans l'avis d'appel public à la concurrence.

D - Renseignements relatifs à la situation financière du candidat.

DC5

D-1-1 Chiffre d'affaires hors taxes des trois dernières années ou des trois derniers exercices clos

	Exercice du au		Exercice du au		Exercice du au	
	CA global	CA relatif aux prestations objet de la procédure	CA global	CA relatif aux prestations objet de la procédure	CA global	CA relatif aux prestations objet de la procédure
Vente de marchandises :		%		%		%
Production vendue :		%		%		%
-----Biens						
-----Services		%		%		%
TOTAL :		%		%		%

D-1-2 Bilans ou extraits de bilans concernant les trois dernières années (pour les opérateurs économiques pour lesquels l'établissement d'un bilan est obligatoire en vertu de la loi)

D-1-3 : Déclaration appropriée de banques (à joindre si demandé par l'acheteur dans l'avis d'appel public à la concurrence)

D-1-4 : Preuve d'une assurance pour risques professionnels (à joindre si demandé par l'acheteur dans l'avis d'appel public à la concurrence)

D-2 Le candidat fait-il l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente?

non oui (Dans l'affirmative, produire la copie du jugement correspondant - accompagné d'une traduction certifiée si le candidat n'est pas établi en France)

E - Renseignements relatifs à la nationalité du candidat.

Si le marché est passé pour les besoins de la défense, préciser la nationalité du candidat. Le cas échéant, apporter des précisions sur l'habilitation préalable du candidat, ou sa demande d'habilitation préalable en application du décret n°98-608 du 17 juillet 1998 relatif à la protection des secrets de la défense nationale:

F-1 : Renseignements relatifs aux moyens :

- Description des effectifs du candidat, de l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Indication des titres d'études et/ou de l'expérience professionnelle du candidat et/ou des cadres de l'entreprise, notamment des responsables de prestations de service ou de conduite de travaux de même nature que celle du marché Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature En matière de fournitures et services, description de l'équipement technique et des moyens employés par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'études et de recherche de son entreprise.

F-2 : Références :

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé (pour les services, fournir des attestations du destinataire ou, à défaut, le candidat fournit une déclaration) **ou** présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années. Le candidat fournit des attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, indiquant le montant, le lieu et l'époque d'exécution des travaux et précisant s'ils ont été effectués dans les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
- En cas de candidat étranger, document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir dans son pays d'origine le service concerné.
- Echantillons, descriptions et/ou photographies des fournitures

Documents produits par le candidat :

- Certificats d'identité professionnelle (si oui, les produire) ;
- Références de travaux (si oui, les produire) ;
- Autres références (si oui, les produire).

H - Attestation et certification de la capacité professionnelle (article 45-II du code des marchés publics) DC5

Documents produits par le candidat :

- Certificats de qualité (*si oui, indiquer les références et les coordonnées de l'organisme certificateur*) ;

- Autres certificats de capacité ou de qualification professionnelles établis par des organismes indépendants (*si oui, les décrire, indiquer où et comment ils peuvent être consultés*)

- Certificats fondés sur le système européen de management environnemental et d'audit (EMAS) ou sur des normes européennes de ou internationales de gestion environnementale pour les marchés de travaux ou de services impliquant la mise en œuvre de mesures de gestion environnementale.

I - Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques, dont des sous traitants, pour présenter sa candidature, justificatif, le cas échéant, des capacités de ces opérateurs DC5

Le candidat produit un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

Le candidat fournit pour chacun des opérateurs, les mêmes documents et informations qui lui sont demandés dans le présent formulaire justifiant de leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

J - Obligation d'emploi DC5

Renseignements sur l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L323-1 du code du travail

K - Déclarations/ Attestations sur l'honneur DC5

Le candidat déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du CMP et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du **code du travail** ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce** ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et, L.323-8-2 ou L.323-8-5, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

NB - Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française.

L - Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate - Nom et qualité du signataire **DC5**

A

, le

Signature